



EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2023

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	4
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h28), Détienne Aurélien, Gouzon Jérôme, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale.

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Casimir Catherine, Chauchet Emilie donne procuration à Bruyère Nathalie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reauly Paola donne procuration à Tricard Béatrice.

Absente : Gaspard Céline

Secrétaire de séance : Détienne Aurélien

Objet : Régie de pêche – Modification de la périodicité de dépôt de la caisse

Concernant la régie de pêche à l'étang du château, il convient de modifier l'article 13 de l'acte constitutif de la régie de pêche (selon délibération 2018/43 du 18 juin 2018) quant au dépôt des opérations des recettes.

Il est indiqué un minimum de une fois par trimestre.

Compte tenu des recettes perçues, il est proposé de modifier la fréquence de dépôt à une fois par an.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la fréquence de dépôt des recettes de la régie de dépôt par le régisseur sera d'une fois par an.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 20 mars 2023.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 29 MARS 2023



DL - BCLI - 1

Madame la Maire, Béatrice Tricard

